

# Chubb Easy Solutions RC Professionnelle

Le contrat qui protège les intérêts financiers de l'entreprise en cas de faute professionnelle.

CHUBB®



Le contrat RC Professionnelle s'adresse aux sociétés de moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires qui souhaitent se protéger en cas de faute professionnelle.

## À qui nous adressons-nous ?

- Les entreprises en nom propre, sociétés commerciales ou encore les autoentrepreneurs ayant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 millions d'euros. Les sociétés en création sont éligibles.

## **Activités assurées**

- Les SSII
- Les sociétés de conseils
- Les sociétés de médias

## Quand intervenons-nous ?

### **En cas de mise en cause de l'assuré ou de ses filiales suite à :**

- Une faute professionnelle (volet RC Professionnelle)
- Des dommages causés aux tiers du fait de l'exploitation même de l'entreprise assurée (volet RC Exploitation)
- Des dommages causés aux tiers du fait de produits livrés tels que des ordinateurs, des photocopieurs, des goodies (volet RC Après Livraison)

## Quelles sont les garanties ?

- Responsabilité Civile Professionnelle
- Responsabilité Civile Exploitation
- Responsabilité Civile Après livraison

## **Principaux événements pris en charge**

- Transmission de virus
- Retard dans l'exécution de la prestation
- Imprudence, négligence, toute inobservation des règles de l'art
- Atteinte aux droits de propriété intellectuelle
- Pour les SSII, tout défaut lié à la performance d'un logiciel
- Atteinte aux droits des marques

## **Les + Chubb**

### **Pour les SSII**

- Factures impayées : résolution et règlement d'éventuels litiges par la prise en charge des factures impayées par les clients de l'assuré

### **Pour toutes les activités garanties**

- Frais de remplacement d'un chef de projet/de mission
- Reconstitution d'image suite à un sinistre

## Quelques cas pratiques

<b>Société de Conseil</b>	<b>La réponse Chubb</b>
Notre assurée, une société de conseils, missionnée pour coacher des chefs de projets pour un de ses clients en phase de réorganisation est mise en cause pour défaut de conseil dans le cadre de la formation dispensée.	Chubb mandate un expert afin d'évaluer le préjudice du tiers, établit la non responsabilité de l'assurée : son client en difficulté financière a tenté de récupérer des fonds avec cette mise en cause - coût des frais d'expert pris en charge par Chubb : 15 000 €.
<b>Média</b>	<b>La réponse Chubb</b>
Notre assurée, une agence de publicité, crée une publicité radiophonique pour un de ses clients, un grand groupe de jardinage. La publicité est émise sur les ondes. Quelques semaines après le lancement, un compositeur assigne notre assurée pour atteinte aux droits d'auteur. Il prétend que la musique utilisée est une de ses créations.	Prise en charge des frais d'avocat et d'expertise afin de déterminer la responsabilité de l'assurée. Le sinistre a été transigé avec le versement de 70 000 € au compositeur. Ce montant a été réglé par Chubb.
<b>Société de services informatiques</b>	<b>La réponse Chubb</b>
Notre assuré développe un nouveau logiciel d'établissement de fiches de paye pour un de ses clients. En fin de développement, il se rend compte d'une erreur de programmation, et à ce titre, ne peut délivrer le logiciel dans les délais convenus avec son client qui subit un préjudice.	Chubb a indemnisé le tiers à hauteur de 130 000 € et a pris en charge 30 000 € de frais de défense et d'expertise.

### Contactez-nous pour en savoir plus

T 0 970 828 828  
easysolutions.france@chubb.com

## Pourquoi choisir Chubb Easy Solutions ?



Une **offre adaptée** - des produits pour les TPE et les PME. Des garanties, limites, franchises et primes minimales étudiées.



Des **solutions flexibles** - des modèles de distribution adaptables et souples. Des approches produits innovantes.



Des **engagements clairs** - un niveau de service fiable. Une édition immédiate des projets personnalisés, des contrats, quittances et attestations.



Une **équipe dédiée** - des interlocuteurs basés à Paris et en région. Des experts produits pour des décisions rapides.



**Chubb. Insured.**<sup>SM</sup>

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.